

Chartres, le **6 OCT. 2021**

**Arrêté portant mise à disposition du public, par voie électronique, d'un projet de création d'un secteur d'information sur les sols, sur la commune d'Anet**

**LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR,**  
**Officier de Légion d'Honneur ;**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-19-1, L125-6, L125-7, L556-1, R125-41 à R125-48 et D123-46-2 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L151-43, R410-15-1, R431-16 , R441-8-3 et R442-15-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 5a/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le rapport de l'Inspection départementale de la DREAL - Centre-Val de Loire en date du 26 novembre 2020 ;

Considérant que la consultation du Maire d'Anet, commune sur le territoire de laquelle est situé le projet de secteurs d'information sur les sols et la consultation du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ont été engagées ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette sur lesquels est situé le projet de secteur d'information sur les sols ont été informés ;

Considérant qu'il y a lieu d'inviter le public à participer au projet de création à Anet d'un secteur d'information sur les sols comprenant des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Il est procédé à une mise à disposition du public, par voie électronique, d'un projet de mise en place d'un Secteur d'Information sur les Sols sur la commune d'Anet .

Site concerné :

Commune	Site	section	Parcelles
ANET	Ancienne usine à gaz 19, route d'Ezy	OB	919 à 927 996, 1220 et 1221

**Article 2 :** La participation du public est ouverte pour une durée de deux mois : **du vendredi 15 octobre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 inclus.**

**Article 3** : Le dossier mis à disposition du public est accessible en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

**<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours>**

La version papier du dossier sera également consultable, sur demande, auprès de la préfecture et de la sous-préfecture de Dreux, aux jours et heures d'ouverture au public des celles-ci.

**Article 4** : Pendant la période mentionnée à l'article 2, les observations et propositions du public pourront être envoyées à l'adresse suivante :

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : **[pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)**

- Par voie postale, par lettre à la Préfecture d'Eure-et-Loir, Direction de la Citoyenneté, Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République , CS80537 - 28019 CHARTRES Cedex,

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Anet, dès réception et pendant toute la durée de la mise à disposition du public:

L'accomplissement de cette formalité sera attesté par la production d'un certificat d'affichage

**Article 6** : Au vu des résultats des consultations et de la participation du public, le Préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols.

Une synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera rendue publique au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois

**Article 7** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-préfet de Dreux et Madame le Maire d'Anet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet,  
Pour Le Préfet ,  
Le Secrétaire Général,**

  
**Adrien BAYLE**